



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 9 AVRIL 2024

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 53

Présents : 37

Votants : 48

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 4 avril 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC2024-03-01

**OBJET :**  
**VOTE DES TAUX**  
**D'IMPOSITION 2024**

**Présents :** Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Annelise DURON ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; René POUILLE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Marie TARDIVAT ; Jacques THOMAS

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :** Marc BEAUMONT ayant donné procuration à Michèle MEUNIER ; François BRUNET ayant donné procuration à Bernard FAVIER ; Pierrette DAFFIX-RAY ayant donné procuration à Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Patrick GIDEL ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; Bernard GRAND ayant donné procuration à Christian JEROME ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ayant donné procuration à Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Anthony PALERMO ayant donné procuration Jean-Marc SAUTERAU ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à René POUILLE ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ;

**Excusés remplacés par le suppléant :** Jean-Claude BELLARD remplacé par Gilles NAVARRO ; David SABY remplacé par Claude CHAMBON ;

**Excusés :** Claude DUBOSCLARD ; Pascale JEAN ; Christian JOUHET ; Marie-Christine LOURDIN ; Valérie ROCHE ;

**Secrétaire :** Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

**AR Prefecture**

063-200072080-20240409-CC20240301-DE  
Reçu le 16/04/2024

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2016, prononçant la fusion des communautés de communes de Pionsat, Cœur de Combrailles et du Pays de St-Eloy avec extension aux communes de Servant, Menat, Teilhet, Neuf Eglise et Virlet,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 13 mars 2019, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy,

**Vu** le débat d'orientation budgétaire, qui s'est tenu le 5 mars 2024, au cours duquel il a été décidé de geler les taux de fiscalité directe pour l'année 2024,

**Propose au Conseil Communautaire :**

- de fixer les taux des différentes taxes comme suit (reconduction sans augmentation des taux de 2023) :

	Taux
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	2,48%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	2,78%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,64%
Taxe d'habitation	9.57 %

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- accepte cette proposition,  
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré à la l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 9 avril 2024.

Le Président,

  
Laurent DUMAS

**Pays**  
de  
**Saint-Eloy**  
communauté de communes

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

**I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024**

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col.4 x col.6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	16 188 343	2,48		16 855 000	418 004	2,48	418 004
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 782 473	2,78		1 855 000	51 569	2,78	51 569
Taxe d'habitation additionnelle	4 153 425	9,57		4 087 000	391 126	9,57	391 126
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	3 429 510	26,64		3 533 000	941 191	26,64	941 191
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>		Total de la fiscalité additionnelle		860 699		
			Total des CFE unique, de zone et éolienne		941 191		
						Total	1 801 890

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle		
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle		
CFE additionnelle		
	860 699 =	
	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	>>>			
CFE éolienne	>>>			

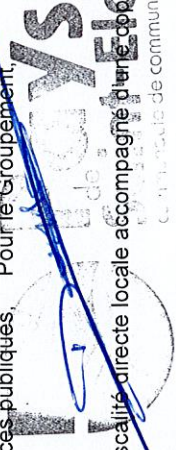
**II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024**

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
2 157 709	135 020	128 224	13 984	1 033 619	0	- 343 458	3 125 098

**III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024**

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
1 801 890		3 125 098		4 926 988

À CLERMONT-FERRAND  
 Le 15 MARS 2024  
 Pour la Direction des Finances-publiques,  
 PATRICK SISCO  
 Pour le Groupement,  
 A Saint Eloy  
 Le 31/04/2024  
 Pour la Préfecture,



N° 1359 EPCI (2)	02440409	02440409	02440409
TAUX	0	0	0
FDL	24 011	25 254	32 249
2024	50 606	2 900	

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

**IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS**

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	0
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
<b>Taxe foncière non bâtie :</b>	45 690
a. Locaux industriels	148
b. Exonérations de longue durée	18
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	18
<b>Taxe d'habitation :</b>	0
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Mayotte	>>>
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	169
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	43 042
b. Base minimum	944 348
c. Locaux industriels	204
d. Autres allocations	

**2. BASES EXONÉRÉES**

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	0
a. Par le conseil communautaire	1 927 968
b. Par la loi	0
<b>Taxe foncière non bâtie :</b>	0
a. Par le conseil communautaire	454 086
b. Par la loi (terres agricoles)	0
c. Par la loi (autres)	0
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	0
a. Par le conseil communautaire	3 795 373
b. Par la loi	0

**3. BASES DE TAXE D'HABITATION**

a. Résidences secondaires et assimilées	4 087 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	219 120
d. Bases dégrévées locaux vacants	0

**4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER**

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	24 011
d. Centrales hydrauliques	25 254
e. Transformateurs électriques	32 249
f. Stations radioélectriques	50 606
g. Installations gazières et autres	2 900

**5. RÉFORMES FISCALES**

a. TVA prév. (compensation TH)	1 428 536
b. TVA prév. (comp. CVAE)	729 173
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

**6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH**

a. 75% moyenne nationale	6,61
b. Taux maximum	>>>

**7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES**

**7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS**

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
26,63	>>>
26,64	>>>
26,63	>>>
26,75	>>>
19,06	>>>
0,999743	>>>
0,999759	>>>

**Taux maximum :**

- De droit commun
- Dérogatoire
- Avec rattrapage
- Avec capitalisation
- Avec majoration spéciale

**Taux moyens pondérés :**

- 75 % de la moyenne nationale de la catégorie
- En cas de changement de périmètre

**7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES**

- Taxe foncière bâtie
- Taxes foncières bâtie et non bâtie

**7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE**

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75
b. Taux plafond de 2024	53,50

**7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE**

<b>Taux moyens des taxes foncières de 2023 :</b>	<b>CFE unique/de zone</b>	<b>CFE éolienne</b>
a. au niveau national		37,02
b. au niveau de l'EPCI		41,38
<b>Taux maximum de la majoration spéciale</b>	0,120	>>>

**8. DIMINUTION SANS LIEN**

**Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :**

- ...la diminution sans lien a été appliquée
- ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

**Taux moyens de référence au niveau national :**

a. Taxe foncière bâtie	39,42
b. Taxe foncière non bâtie	50,82